



Requalification en médecine générale

Mention Requalification en médecine générale

Ce DU s'adresse aux médecins en vue d'obtenir la qualification de spécialiste en Médecine générale.

Attention pas de session en 20/21

Objectifs

- > Obtenir la qualification de spécialiste en Médecine générale en vue de l'exercice de la discipline comme défini dans l'article L4130-1 du code de la santé publique.
- > Acquérir ou mettre à niveau les compétences nécessaires à l'exercice de la médecine générale en ambulatoire.

Pour qui ?

Public visé

- > Les médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la médecine générale.
- > Les médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant cessé une activité de médecine générale depuis plus de trois ans.
- > Les médecins diplômés ou ayant la spécialité en médecine générale reçus au concours hospitalier de médecine générale et souhaitant se réorienter vers la médecine générale ambulatoire.
- > Les médecins faisant l'objet d'une procédure ordinaire pour "insuffisance professionnelle".
- > Les médecins étrangers ayant une équivalence de diplômes sans l'équivalence de compétences.
- > Les médecins étrangers dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice.

Pré-requis

Obligatoires :

Admission sur dossier.

Conditions d'admission

Phase initiale de recrutement : (janvier à juin) qui comprend :

- > Un dépôt de candidature comportant : la lettre de motivation, la Procédure d'autorisation d'exercice (PAE) pour les médecins étrangers, le curriculum vitae (précisant la FMI, les formations complémentaires, le parcours professionnel, le projet professionnel à venir...), la décision ordinaire d'insuffisance professionnelle le cas échéant, et une réflexion sur la question : quels sont vos besoins de formation? Transmission
 - > soit par mail: fcsante@univ-st-etienne.fr
- > Soit par courrier à Formation continu en santé : Faculté de médecine J. Lisfranc - Campus Santé Innovations - 10 rue de la Marandière - 42270 Saint Priest-en Jarez

- > Un entretien préalable par une ou deux personnes pendant 30 à 60 minutes, entretien réalisé à partir de la lettre de motivation, du CV et de la question. Une exploration des connaissances pourra être réalisée selon les modalités choisies par le jury.

Toutes les décisions seront notifiées par écrit.

L'admission aux modules se fera en fonction de la capacité d'accueil des lieux de stage.

Les candidats non admis seront informés soit d'un refus soit seront positionnés sur liste d'attente pour l'année suivante si la capacité maximale est atteinte.

Une liste nationale des candidats avec la mention admis ou non admis et le nom du DMG ayant rendu sa décision devra être mise en place.

Programme

Le DU se décompose en 2 modules :

1/ Probatoire ou module 1 : (phase de fin août à fin octobre)

a. Phase d'évaluation des compétences :

- > Diagnostic pédagogique en situation authentique durant le stage de 20 demi-journées, avec un journal de bord renseignant sur :
 - > Le niveau des connaissances
 - > Le niveau des habiletés
 - > Le niveau des compétences
- > Prescriptions pédagogiques et productions de traces écrites
- > Évaluation à partir du rapport de stage du candidats, journal de bord et évaluation du stage par les MSU (maître de stage des universités).
- > Délibération après concertation des MSU, du responsable du DIU, de l'enseignant MG évaluateur.

b. Phase de remédiation :

- > Cibler les besoins
- > Flécher les séminaires à suivre
- > Préciser les travaux d'écriture à construire et les familles de situations à prioriser

2/ Déroulement du DIU ou module 2 : (novembre à juin)

Module stages en Médecine générale :

Priorité de ce temps et de cette offre d'apprentissage

Au sein de cabinet de groupe ou de regroupement de cabinets, avec MSU habitués aux niveaux 1 et 2, agrégés ARS, temps hebdomadaire de 2 à 3 jours, avec un minimum de 104 demi-journées, avec mise en responsabilités progressive, temps de supervision directe et indirecte et production de traces d'apprentissage. Les enseignants (MSU et tuteurs) devront vérifier que le candidat a été confronté aux 11 familles de situation.

Module d'enseignement hors stage de Médecine générale : 8 heures en présentiel par mois entre novembre et juin et 72 heures par étudiant :

- > Doit être déterminé en fonction du bilan de compétences (qui doit tenir compte du parcours du candidat et du projet professionnel), mais favorisant l'acquisition des compétences.
- > Pas d'offre de formation complémentaire pour ces candidats en dehors des Groupes d'échange de pratiques (GEP) (si le nombre de candidats est suffisant) et inversement pas d'offre complémentaire autre que celui du DES. Le GEP permet un apprentissage par compétence selon les théories pédagogiques constructivistes.
- > Priorisation des enseignements à partir du bilan de compétences.
- > Le temps d'enseignement facultaire correspondra au minimum de deux demi-journées mensuelles.

Module d'ajustement d'acquisition des compétences : favoriser le recours au DPC (Développement professionnel continu), formation permanente.

Tutorat obligatoire avec construction d'un portfolio d'apprentissage :

Doit être influencé par le bilan de compétences. Il comprend une rencontre mensuelle entre le tuteur/tuteuré et une rencontre trimestrielle avec suivi par un des responsables du DIU.

Le portfolio doit :

- > Être constitué à partir des traces produites qui doivent couvrir l'ensemble des compétences à acquérir selon le bilan initial (Récit de situation complexe authentique).
- > Contenir un ou des journaux de bord des stages cliniques.
- > Contenir les traces écrites de son parcours d'apprentissage.
- > Contenir les évaluations en situations authentiques par le ou les MSU avec des grilles critériées.

3/ Évaluation / Validation :

Le tuteur renseigne la commission d'évaluation.

- > Évaluation par les médecins maitres de stage.
- > Validation de la formation facultaire selon les modalités en vigueur (Groupe d'échange de pratiques, DPC...)
- > **L'évaluation finale se fait par la validation du portfolio par un jury d'enseignants généralistes, compte tenu de toutes les évaluations faites au fur et à mesure.**

Méthode pédagogique

Les méthodes et outils pédagogiques sont ceux utilisés au cours du DES de Médecine Générale, avec tutorat-enseignement, stage pratique, groupe d'échange de pratique, productions de traces écrites d'apprentissage en lien avec les 11 familles de situations.

Equipe pédagogique

- > Pr Christophe BOIS: christophe.bois@univ-st-etienne.fr

Validation

Modalités d'obtention du diplôme :

- > Chaque étape fait l'objet d'une validation spécifique avec un compte-rendu écrit validé par le tuteur qui est joint au portfolio de l'étudiant.
- > A l'issue de son stage ambulatoire, le maître de stage responsable remplit un avis de validation qu'il transmet au responsable du DIU du département.
- > La validation du diplôme est prononcée à l'issue de la délibération du jury calquée sur les modalités de validation du DES de médecine générale (validation des stages, validation du portfolio...). Le candidat présente un document de synthèse du portfolio et des traces d'apprentissage à l'oral devant un jury composé des responsables pédagogiques.

Coût de l'inscription

€

Détail coût d'inscription

Module 1 : 1 500 €

Module 2 : 7 000 €

Contact

Responsable(s)

Valérie GERENTON

Responsable Formation continue en Santé

fcsante@univ-st-etienne.fr

04 77 42 14 08

Contact(s) scolarité

Nathalie COUTEAU

fcsante@univ-st-etienne.fr

04 77 42 14 08 ou 00